



## **RAPPEL** DATES À METTRE À L'AGENDA (Pour les personnes concernées)

### INVITATION AU PERSONNEL ENSEIGNANT RELATIVEMENT NOUVEAU AU CSSDGS L'inscription est requise puisqu'un léger goûter sera servi.

QUAND ?	QUI ?	OÙ ?
<p><b>Le jeudi 22 janvier 2026</b> de 16h45 à 19h30 accueil dès 16h30</p> <p>Inscription d'ici le 20 janvier 2026 <a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a> ou cliquez sur le bouton « <a href="#">INSCRIPTIONS</a> » de la page d'accueil su site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p><b>Temps plein à statut particulier (E2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour celles et ceux ayant récemment obtenu leur premier contrat temps plein à statut particulier (E2).</li> </ul>	<p><b>Au bureau de L'APL (en personne)</b></p>
<p><b>Le jeudi 5 février 2026</b> de 16h45 à 19h30 accueil dès 16h30</p> <p>Inscription d'ici le 3 février 2026 <a href="#">Cliquez ici pour vous inscrire</a> ou cliquez sur le bouton « <a href="#">INSCRIPTIONS</a> » de la page d'accueil su site de L'APL (www.lignery.ca)</p>	<p><b>Candidat à la liste ou sur la liste</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le personnel enseignant INSCRIT OU PAS ENCORE INSCRIT sur la liste de priorité d'emploi ou sur la liste de rappel (temps partiel, contrats à la leçon, suppléantes et suppléants, taux horaire) des secteurs Jeunes, FP ou ÉDA.</li> </ul> <p>NB. Les enseignantes ou enseignants de la FP et de l'ÉDA auront droit à une présentation spécifique à leur secteur.</p>	<p><b>Au bureau de L'APL (en personne)</b></p>

## Quand devrais-je commencer mon congé de maternité ?

L'APL offre le service d'accompagnement dans la planification des congés parentaux (maternité, paternité et adoption).

- Il est important de savoir que c'est **l'obtention d'un contrat** qui crée le droit à un congé parental et non le fait d'être ou de ne pas être légalement qualifié.

Ainsi, **dès la découverte de votre grossesse**, vous auriez intérêt à nous en faire part afin que l'on vous guide en lien avec vos droits.

Généralement, votre médecin vous recommandera de quitter vers la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse. Malgré cela, c'est **votre décision**. Cependant, si vous êtes en retrait préventif, le congé de maternité débutera 4 semaines avant la semaine prévue de l'accouchement.

Certaines personnes enseignantes détentrices de contrat auraient avantage à quitter plus tôt, même parfois beaucoup plus tôt **surtout si l'accouchement est prévu en avril, mai ou juin**. Informez-vous !



**Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec Sophie Hébert ou Valérie Côté (450-659-5491 / z27\_lignery@aplcsq.net).**

## Œuvres d'art, photos recherchées

Comme chaque année, L'APL souhaite utiliser vos photos prises sur le territoire ou les photos de vos œuvres pour agrémenter la page couverture du cahier de planification « L'Outil de travail quotidien 2026-2027 ».

Si vous avez envie de partager votre talent, faites-nous parvenir vos photos ou les photos de vos œuvres à l'adresse [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net) d'ici le **16 février 2026**.

**Pensez y inclure vos coordonnées et le titre de l'œuvre!**



Veillez noter qu'en cas de fermeture des écoles et des centres du CSSDGS lors de tempête, le bureau de L'APL est aussi fermé.

- **Attention ! N'oubliez pas que toute absence annoncée préalablement pourrait être traitée comme une absence même lors d'une tempête.**



### Santé et sécurité au travail ACCIDENT – INCIDENT – PASSÉ PROCHE

Contrairement à la croyance populaire, **il n'est pas nécessaire d'être blessé physiquement** pour compléter le registre des accidents. Le régime intérimaire prévoit maintenant qu'on déclare les accidents (ex : blessure), incident (ex : menaces) **ET** les « passés proches » (événement susceptible de causer un accident) et ce, le plus rapidement possible.

De plus, **il n'y a pas de « petits » accidents**. Nul n'est à l'abri d'une aggravation à la suite d'une situation vécue dans son milieu de travail.

**Obtenez le formulaire sur Maestro et vérifiez l'arrivée d'une nouvelle version électronique.**

### Journée internationale des droits des femmes du 8 mars

#### Achat d'épinglettes

Depuis plusieurs années, L'APL invite les enseignantes et les enseignants à se procurer une épinglette pour souligner « La journée internationale des droits des femmes ».



En achetant une épinglette, les enseignantes et les enseignants soutiennent l'organisme « La rue des femmes » qui, de son côté, aide les femmes en état d'itinérance à reconstruire leur vie et à réintégrer la société.

L'épinglette est vendue 5 \$. Elle inclut un don de 2 \$ qui sera versé à « La rue des femmes ». De plus, L'APL ajoutera un don supplémentaire de 2 \$ par épinglette vendue. Ainsi, un total de 4 \$ par épinglette sera remis à l'organisme.

- ❖ Si vous souhaitez vous procurer une épinglette, consultez les personnes déléguées de votre école ou de votre centre **d'ici le 10 février 2026**. Toute l'information leur sera transmise au Bureau des délégués du 21 janvier 2026.

### Demandes à faire avant le 1<sup>er</sup> avril 2026, s'il y a lieu

Vous êtes en « **invalidité** » ? Il est recommandé de communiquer avec nous (450-659-5491) avant de compléter une demande.

Les personnes en congé (parental ou autres) doivent aussi transmettre leur demande **AVANT le 1<sup>er</sup> avril, s'il y a lieu.**

En prévision de l'année scolaire 2026-2027; des « **Communiqués APL** » à consulter.



[#09 : Diverses demandes de congés](#)

[#10 : Demandes concernant la retraite progressive](#)

[#11 : Expression des préférences](#)

[#12 : Liste de priorité d'emploi \(Jeunes\)](#)

[#13 : Liste de rappel \(FP et EDA\)](#)